

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Cette publication a été réalisée par le ministère de la Langue française en collaboration avec la Direction des communications.

Une version adaptée de ce document est offerte en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec le ministère de la Langue française au communic@mce.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère de la Langue française
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : www.quebec.ca/gouvernement/ministeres/langue-francaise

Dépôt légal – Septembre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-95943-4 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

MESSAGE DU MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la responsabilité qui m'est conférée en vertu de l'article 26 de la *Loi sur l'administration publique*, je dépose à l'Assemblée nationale le rapport annuel de gestion du ministère de la Langue française pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2023.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard de son *Plan d'action ministériel 2022-2023* ainsi que des exigences législatives et gouvernementales. Il contient par ailleurs des informations relatives à la création du Ministère, le 1^{er} juin 2022, ainsi que la présentation des grandes missions poursuivies par ce dernier.

Je tiens à souligner le professionnalisme et l'engagement qui animent le personnel et l'équipe de direction du Ministère ainsi que l'importance de la collaboration de ses partenaires dans l'accomplissement de sa mission. Ensemble, nous poursuivrons nos efforts pour favoriser l'établissement et le maintien de conditions porteuses d'avenir pour la langue française.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-François Roberge

Québec, septembre 2023

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Monsieur Jean-François Roberge

Ministre de la Langue française
800 rue D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère de la Langue française pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2023. Il a été rédigé conformément aux dispositions de la *Charte de la langue française*, telle qu'elle est en vigueur au 31 mars 2023, et à celles de la *Loi sur l'administration publique*.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard du *Plan d'action ministériel 2022-2023* dont il s'est doté pour sa première année d'existence. Il traite par ailleurs de la gestion des ressources humaines, financières et informationnelles et comporte une partie consacrée à la reddition de comptes découlant des exigences législatives et gouvernementales.

Les réalisations présentées dans ce rapport sont le reflet d'importants efforts consentis par les membres du personnel du Ministère, que je remercie. Leur compétence et leur détermination auront contribué à la promotion, à la valorisation et à la protection de la langue française et de son statut.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Juliette Champagne

Québec, septembre 2023

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité de la sous-ministre et des membres de la direction en ce qui a trait à la fiabilité de l'information, des données et des contrôles afférents.

À notre connaissance, les explications et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion et les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

Les membres de la direction en poste au 31 mars 2023

Juliette Champagne

Sous-ministre de la Langue française

Dominique Malack

Sous-ministre adjointe aux politiques,
aux partenariats et aux affaires institutionnelles

Geneviève Lajoie

Sous-ministre adjointe à l'exemplarité
de l'État et à la conformité

Québec, septembre 2023

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

RAPPORT DE VALIDATION

Québec, le 31 août 2023

Madame la Sous-ministre,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du ministère de la Langue française pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2023.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe au ministère de la Langue française. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur l'information présentée dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que les informations contenues dans le rapport annuel de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 concernant le ministère de la Langue française nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	4
2. LES RÉSULTATS	7
2.1 Plan d'action 2022-2023	7
2.2 Déclaration de services	25
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	27
3.1 Utilisation des ressources humaines	27
3.2 Utilisation des ressources financières	29
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	30
4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES	31
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	31
4.2 Développement durable	32
4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	32
4.4 Accès à l'égalité en emploi	32
4.5 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	37
4.6 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	38

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Le ministère de la Langue française a été créé le 1^{er} juin 2022 subséquemment à la sanction de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (LQ 2022, chapitre 14). La *Loi* vient modifier la *Charte de la langue française*, adoptée en 1977, afin d'assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec.

La *Loi* comporte quatre grands objectifs, soit :

- Consacrer le français en tant que seule langue officielle et langue commune au Québec.
- Renforcer le statut du français au Québec, dans toutes les sphères de la société.
- Assurer l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation du français.
- Aménager une gouvernance linguistique à la fois neutre et forte.

Mission

Au service de la société québécoise, le Ministère a pour mission de promouvoir, de valoriser et de protéger la langue française et son statut et de veiller à l'exemplarité de l'État. Conformément à sa mission, il propose les orientations du gouvernement définissant l'aménagement linguistique du Québec ainsi que les politiques gouvernementales en matière de langue française.

Le Ministère soutient et accompagne les organismes de l'Administration¹ auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État dans l'exécution des obligations qui leur incombent en vertu de la *Charte de la langue française*.

Vision

Une organisation engagée qui assure la vitalité de la langue française au Québec.

1. L'Administration englobe tous les ministères et organismes gouvernementaux et municipaux qui sont assujettis aux obligations en matière d'exemplarité. Ces organismes de l'Administration sont énumérés à l'Annexe 1 de la [Charte de la langue française](#).

Valeurs

Les valeurs suivantes encadrent et guident les actions quotidiennes de l'ensemble du personnel :

- **L'excellence**, qui guide toutes les actions du Ministère pour en assurer la pertinence et la cohérence.
- **L'innovation**, qui se traduit par la volonté du Ministère de chercher des solutions créatives et audacieuses apportant une valeur ajoutée à la société québécoise.
- **L'engagement**, qui implique que le Ministère s'investit dans la réalisation de sa mission et l'atteinte de ses objectifs dans l'intérêt de la société québécoise.
- **Le travail en équipe**, qui repose sur l'écoute, la diffusion d'information ainsi que l'intelligence collective et qui privilégie les échanges entre les collègues et avec les partenaires.
- **La reconnaissance**, par laquelle le Ministère souligne et valorise les contributions afin de réaliser sa mission grâce à une organisation performante centrée sur la mobilisation de son personnel.

Organisation administrative

Au 31 mars 2023, le Ministère était composé du Secrétariat général et de la Direction du bureau de la sous-ministre, de la Direction de la coordination administrative, de la Direction des affaires juridiques, de la Direction des communications et de deux sous-ministériats :

- Le Sous-ministériat aux politiques, aux partenariats et aux affaires institutionnelles, qui assure la coordination des activités ministérielles relatives aux politiques en matière de langue française ainsi qu'aux partenariats et aux affaires institutionnelles du Ministère.
- Le Sous-ministériat à l'exemplarité de l'État et à la conformité, qui assure la coordination des activités ministérielles relatives à l'accompagnement de l'Administration ainsi qu'à la conformité et aux orientations concernant la *Charte de la langue française* et la Politique linguistique de l'État.

Contexte et enjeux

De récentes analyses révèlent une diminution de l'usage exclusif du français et une augmentation de son usage conjoint avec l'anglais en différents lieux de l'espace public, au travail, dans l'affichage commercial et comme langue d'accueil. Un recul de l'utilisation de la langue française au Québec est donc observable.

Face à ce déclin, des mesures fortes et ciblées doivent être déployées afin de promouvoir, de valoriser et de protéger la langue française comme langue officielle et commune du Québec ainsi que le patrimoine linguistique francophone du Québec.

L'adoption de la *Loi* constitue une réponse à la situation linguistique observée au Québec afin d'y assurer la vitalité et l'avenir de la langue française. Ainsi, il est nécessaire de renforcer l'ensemble des piliers qui contribuent à l'avenir de la langue officielle et commune du Québec, soit les suivants :

- La reconnaissance et la défense des droits linguistiques fondamentaux, comme le droit à une justice et à une législation en français, le droit à des services d'apprentissage du français, et divers autres droits liés à l'usage de la langue française, comme le droit des travailleuses et travailleurs d'exercer leurs activités en français, leur droit à un milieu de travail exempt de discrimination ou le droit des consommatrices et consommateurs d'être informés et servis en français.
- L'utilisation du français comme langue du travail et langue du commerce et des affaires.
- Un aménagement linguistique qui assure la vitalité du français au Québec.
- La préservation du patrimoine linguistique francophone du Québec.
- L'exemplarité de l'État, ce dernier devant jouer un rôle mobilisateur dans l'utilisation du français en utilisant exclusivement le français dans toutes ses activités, tant à l'oral qu'à l'écrit, tout en permettant qu'exceptionnellement, une autre langue puisse être utilisée dans certaines situations bien précises.

Finalement, il est important de rappeler qu'en raison de la récente date de création du Ministère, soit le 1^{er} juin 2022, la gouvernance de ce dernier est à mettre en place selon le Cadre de gestion de l'Administration gouvernementale afin d'assurer la gestion axée sur les résultats. Entre autres, le Ministère a entrepris les travaux nécessaires à l'élaboration de sa toute première planification stratégique 2023-2027, qui sera déposée au cours de l'exercice financier 2023-2024.

Chiffres clés	Description
66	Effectif au 31 mars 2023 (emplois réguliers et occasionnels)
25,4 M\$	Budget de dépenses du Ministère
10,1 M\$	Dépenses des programmes d'aide financière
57	Nombre de projets de valorisation, de promotion et de protection de la langue française financés
1 825	Ministères et organismes de la fonction publique et organismes municipaux du Québec qui ont bénéficié d'un accompagnement-conseil

1.2 Faits saillants

La présente section fait état des grandes réalisations depuis le début de l'exercice financier 2022-2023.

Élaboration de la Politique linguistique de l'État

Avec la sanction de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, qui confère un devoir d'exemplarité à l'Administration, les ministères et organismes gouvernementaux, les organismes municipaux et les institutions parlementaires sont assujettis à la Politique linguistique de l'État (PLE).

Cette politique approuvée par le gouvernement en 2023, entrée en vigueur le 1^{er} juin de la même année, vise à ce que l'État québécois soit exemplaire en matière de protection et de valorisation de la langue française. Celui-ci doit agir en chef de file et ainsi créer un puissant effet d'entraînement en faveur du français dans toutes les sphères de la société québécoise.

Pour ce faire, l'État a un devoir d'exemplarité qui s'articule autour de quatre grandes orientations découlant de la PLE, soit la promotion, le rayonnement, l'utilisation et la protection de la langue française. La PLE guidera également les ministères et les organismes gouvernementaux et municipaux dans l'adoption de leur directive, laquelle viendra préciser la nature des situations exceptionnelles dans lesquelles ils entendront utiliser une autre langue que le français lorsque cela sera permis par la *Charte de la langue française*.

L'exemplarité repose sur le principe que le français doit être la norme dans toutes les relations de l'Administration, dont celles que cette dernière entretient avec les personnes, les entreprises et les gouvernements. Ainsi, les communications de l'Administration sont faites exclusivement dans la langue officielle.

Groupe d'action pour l'avenir de la langue française

Le Groupe d'action pour l'avenir de la langue française a été créé en janvier 2023. Présidé par le ministre de la Langue française, Jean-François Roberge, le groupe détermine les grandes orientations de l'action gouvernementale pour l'avenir de la langue française. Cinq autres ministres font partie du groupe d'action :

- la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ;
- le ministre de la Culture et des Communications ;
- la ministre de l'Enseignement supérieur ;
- le ministre de l'Éducation ;
- la ministre des Relations internationales et de la Francophonie.

Entre autres, le Groupe d'action pour l'avenir de la langue française s'est donné comme mandat de déterminer les solutions les plus porteuses pour freiner le déclin du français au Québec.

Programmes d'aide financière

Afin de soutenir les initiatives en promotion de la langue française, le Ministère dispose de programmes d'aide financière et conclut des ententes spécifiques avec des organismes à but non lucratif. En 2022-2023, le Ministère a financé 57 projets de valorisation, de promotion et de protection de la langue française.

Le drapeau et les emblèmes du Québec

En vertu du décret 1654-2022, adopté par le Conseil des ministres le 20 octobre 2022, le ministre de la Langue française a été désigné par le gouvernement et est ainsi chargé de l'application de la *Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec*.

À cet égard, le ministre de la Langue française, Jean-François Roberge, a souligné la célébration du 75^e anniversaire du drapeau du Québec le 21 janvier 2023.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan d'action 2022-2023

Résultats relatifs au plan d'action ministériel 2022-2023

Le Ministère ayant été institué le 1^{er} juin 2022, sa création est survenue à la fin du cycle de gestion axée sur les résultats et la performance 2019-2023 du gouvernement. De ce fait, le Secrétariat du Conseil du trésor a recommandé au Ministère la production d'un plan d'action ministériel pour l'année 2022-2023. Ce dernier a permis de planifier les interventions importantes à effectuer au cours de la première année d'existence du Ministère et se décline en trois orientations et huit objectifs.

Les résultats présentés dans cette section font état des réalisations du Ministère pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mars 2023 et se basent sur ce plan d'action ministériel.

En vertu de l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique*, le Ministère a par ailleurs travaillé à l'élaboration de son plan stratégique 2023-2027. Ainsi, il a mené un exercice stratégique de collecte de données auprès des autorités, des membres du personnel et des partenaires du Ministère afin de conduire une réflexion stratégique.

Orientation 1 :

Veiller à l'exemplarité de l'État dans l'usage du français comme langue officielle et commune du Québec

Actions	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
1.1.1 Mise en œuvre d'un processus d'accompagnement des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux dans l'exécution de leurs obligations.	Processus d'accompagnement mis en œuvre	En cours	11
1.1.2 Mise au point d'instructions, de gabarits et de modèles à l'usage des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux devant préparer une directive.	Instructions, gabarits et modèles mis au point	Réalisée	12
1.1.3 Mise en place d'un processus de mesure de la satisfaction des organismes de l'Administration ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'élaboration des directives.	Processus de mesure de la satisfaction des organismes de l'Administration mis en place	Réalisée	12

Actions	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
1.1.4 Publication et mise à jour de la liste des organismes de l'Administration.	Liste des organismes de l'Administration publiée et mise à jour	Réalisée	13
1.1.5 Mise en œuvre d'un processus d'analyse des politiques linguistiques des établissements collégiaux et universitaires.	Processus d'analyse des politiques linguistiques des établissements collégiaux et universitaires mis en œuvre	En cours	13
1.2.1 Diffusion auprès des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux des informations au sujet des différentes dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> portant sur la langue du travail.	Informations au sujet des différentes dispositions de la <i>Charte</i>	Réalisée	14
1.2.2 Sensibilisation des représentants syndicaux à la portée des recours prévus dans la <i>Charte de la langue française</i> en matière de langue du travail.	Représentants syndicaux sensibilisés	Réalisée	14
1.2.3 Rencontre des partenaires clés (Secrétariat du Conseil du trésor et Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail) pour proposer des outils de promotion du français comme langue du travail au sein des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux.	Partenaires clés rencontrés	Réalisée	15
1.3.1 Élaboration de la première politique linguistique de l'État.	Politique linguistique de l'État élaborée	Réalisée	15
1.3.2 Élaboration de lignes directrices visant à guider l'écriture des directives prises par les ministères et les organismes gouvernementaux et municipaux.	Lignes directrices élaborées	En cours	16
1.3.3 Consultations en vue de la rédaction des règlements d'application.	Consultations réalisées	Réalisée	16
1.3.4 Mise en œuvre d'un processus d'analyse de la conformité et d'approbation des directives.	Processus d'analyse de la conformité et d'approbation des directives mis en œuvre	En cours	17
1.3.5 Élaboration et mise en place d'un mécanisme de transmission et de collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF) relativement aux plaintes touchant aux pratiques linguistiques des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux.	Mécanisme de transmission et de collaboration avec l'OQLF relatif aux plaintes élaboré et mis en place	En cours	17

Actions	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
1.3.6 Préparation de la prise en charge de la gestion des dossiers des ministères et des organismes gouvernementaux (MO) et municipaux à la suite du transfert de cette responsabilité relevant de l'OQLF.	Prise en charge de la gestion des dossiers des MO et des organismes municipaux préparée	Réalisée	18

Orientation 2 :

Promouvoir, valoriser et protéger la langue française comme langue officielle et commune du Québec

Actions	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
2.1.1 Élaboration d'une programmation annuelle des activités de représentation du ministère de la Langue française au niveau national et international.	Programmation annuelle des activités élaborée (représentation nationale et internationale)	Réalisée	18
2.1.2 Élaboration d'une programmation annuelle des activités auprès des citoyens et des établissements d'enseignement pour faire connaître la <i>Charte de la langue française</i> et les droits linguistiques.	Programmation annuelle des activités élaborée (auprès des citoyens et des établissements d'enseignement)	Réalisée	19
2.2.1 Mise en place d'un programme d'aide financière aux organismes de protection, de promotion et de valorisation de la langue française au Québec et de son processus administratif.	Programme d'aide financière mis en place	Réalisée	20
2.2.2 Mise en place d'un programme de reconnaissance des contributions exceptionnelles dans le domaine linguistique au Québec et de son processus administratif.	Programme de reconnaissance mis en place	Réalisée	21
2.3.1 Démarrage des travaux pour la création du registre des éléments désignés du patrimoine linguistique francophone du Québec.	Travaux pour la création du registre démarrés	Réalisée	22
2.3.2 Nomination d'un registraire et élaboration de son mandat.	Registraire nommé et mandat de celui-ci élaboré	En cours	22

Orientation 3 :

Favoriser l'établissement et le maintien de conditions porteuses d'avenir pour la langue française au Québec

Actions	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
3.1.1 Mise en place d'un réseau de veille et de recherche en matière d'aménagement et de politique linguistiques au Québec et dans la francophonie.	Réseau de veille et de recherche mis en place	En cours	23
3.1.2 Mise en place d'un comité scientifique afin de conseiller le ministre en matière d'aménagement et de politique linguistiques.	Comité scientifique mis en place	Réalisée	23
3.2.1 Intégration au ministère de la Langue française des mandats du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française (SPVLF).	Mandats du SPVLF intégrés	Réalisée	24
3.2.2 Intégration au ministère de la Langue française d'une partie des mandats du Conseil supérieur de la langue française (CSLF).	Mandats visés du CSLF intégrés	Réalisée	25

Résultats détaillés relatifs aux engagements du Plan d'action ministériel 2022-2023

La période couverte par le Plan d'action 2022-2023 débute le 1^{er} juin 2022, date de la création du Ministère, et se termine le 31 mars 2023.

Orientation 1 :

Veiller à l'exemplarité de l'État dans l'usage du français comme langue officielle et commune du Québec.

Objectif 1.1 : Accompagner les ministères, les organismes gouvernementaux et municipaux dans leur devoir d'exemplarité

Action 1.1.1 : Mise en œuvre d'un processus d'accompagnement des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux dans l'exécution de leurs obligations

	2022-2023
Cible	Processus d'accompagnement mis en œuvre
Résultat	En cours

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En cette première année financière, des outils de communication, des structures de gouvernance ainsi que des processus ont été produits pour faciliter l'accompagnement des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux.

La Direction de l'accompagnement de l'Administration a tenu plusieurs échanges avec les ministères et les organismes gouvernementaux et a collaboré étroitement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour soutenir les organismes municipaux. Des consultations ont été orchestrées et des travaux se sont tenus avec l'Office québécois de la langue française pour faciliter la transition. Le Ministère conclura son processus d'accompagnement au cours de l'exercice financier 2023-2024 afin de tenir compte des nouveaux règlements d'application de la *Charte de la langue française*.

L'action est en cours de réalisation.

Action 1.1.2 : Mise au point d'instructions, de gabarits et de modèles à l'usage des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux devant préparer une directive

	2022-2023
Cibles	Instructions, gabarits et modèles mis au point
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Selon la Politique linguistique de l'État, les organismes de l'Administration auront à produire une directive particulière qui viendra préciser la nature des situations exceptionnelles dans lesquelles ils entendront utiliser une autre langue que le français lorsque cela sera permis par la *Charte*.

Afin de les accompagner, le Ministère a élaboré différents outils et a produit une *Directive générale temporaire* pour les organismes qui n'auraient pas adopté leur directive particulière au 1^{er} juin 2023 tel que le stipule la *Loi*.

L'action est réalisée.

Action 1.1.3 : Mise en place d'un processus de mesure de la satisfaction des organismes de l'Administration ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'élaboration des directives

	2022-2023
Cibles	Processus de mesure de la satisfaction des organismes de l'Administration mis en place
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Afin de s'assurer de la performance des outils créés pour accompagner les organismes de l'Administration publique, le Ministère a mis en place un processus de mesure de satisfaction de la clientèle. Dans le cadre de l'élaboration des règlements d'application de la *Charte* portant sur la langue de l'Administration, une consultation auprès des ministères et des organismes gouvernementaux a été réalisée en octobre et en novembre 2022. Un sondage portant sur la consultation pour le projet de règlement a été transmis aux ministères et organismes concernés le 6 mars 2023.

L'action est réalisée.

Action 1.1.4 : Publication et mise à jour de la liste des organismes de l'Administration

	2022-2023
Cibles	Liste des organismes de l'Administration publiée et mise à jour
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La première liste énumérant les organismes de l'Administration a été publiée sur le site Web du Ministère en juillet 2022.

L'action est réalisée.

Action 1.1.5 : Mise en œuvre d'un processus d'analyse des politiques linguistiques des établissements collégiaux et universitaires

	2022-2023
Cibles	Processus d'analyse des politiques linguistiques des établissements collégiaux et universitaires mis en œuvre
Résultats	En cours

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Conformément aux dispositions de la *Charte de la langue française* en vigueur depuis 2002, les établissements d'enseignement supérieur se sont dotés d'une politique linguistique institutionnelle. La sanction de la *Loi*, le 1^{er} juin 2022, a entraîné des changements au contenu de ces politiques.

Afin d'accompagner les établissements dans la révision de leur politique, le Ministère, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur, a transmis l'information sur les nouvelles dispositions de la *Charte* relatives aux politiques linguistiques des établissements d'enseignement collégial et universitaire, et précisé les nouvelles obligations qui incombent à ces établissements ainsi que les attentes au regard des politiques linguistiques dont ils doivent se doter.

En parallèle, le Ministère a procédé, en 2022, à une analyse de l'ensemble des politiques linguistiques en vigueur, afin de mesurer leur conformité aux dispositions de 2002 et, le cas échéant, à celles introduites par la *Loi*. Cette analyse sera mise à jour à la réception des politiques révisées qui doivent être transmises au Ministère, au cours de l'été 2023.

L'action est en cours de réalisation.

Objectif 1.2 : Promouvoir le français comme langue du travail au sein des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux

Action 1.2.1 : Diffusion auprès des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux des informations au sujet des différentes dispositions de la *Charte de la langue française* portant sur la langue du travail

	2022-2023
Cibles	Informations au sujet des différentes dispositions de la <i>Charte</i> diffusées
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Afin de contribuer à faire du français la langue de travail au Québec, le Ministère s'est assuré que les ministères et les organismes gouvernementaux et municipaux reçoivent des informations au sujet des nouvelles dispositions de la *Charte* à ce propos.

Il a collaboré avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la rédaction de deux bulletins Muni-Express concernant notamment la langue du travail. Ceux-ci ont été publiés en novembre 2022 et en mars 2023.

De plus, les principaux changements entraînés par la réforme de la *Charte*, dont ceux visant la langue du travail, ainsi que les actions à poser ont été présentés aux mandataires des ministères et à de nombreux organismes municipaux en mars 2023.

L'action est réalisée.

Action 1.2.2 : Sensibilisation des représentants syndicaux à la portée des recours prévus dans la *Charte de la langue française* en matière de langue du travail

	2022-2023
Cibles	Représentants syndicaux sensibilisés
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le Ministère a un rôle à jouer pour promouvoir le français comme langue du travail au sein des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux. À cet effet, une rencontre entre le Ministère et des représentants syndicaux des milieux visés par la *Charte* a eu lieu en mars 2023.

L'action est réalisée.

Action 1.2.3 : Rencontre des partenaires clés (Secrétariat du Conseil du trésor et Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail) pour proposer des outils de promotion du français comme langue du travail au sein des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux

	2022-2023
Cibles	Partenaires clés rencontrés
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le Ministère a ciblé des partenaires clés pour développer des outils de promotion du français comme langue du travail au sein des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux. Une rencontre avec le Secrétariat du Conseil du Trésor a eu lieu en mars 2023 dans le but de déterminer la manière dont ce dernier pourrait collaborer afin d'aider les ministères et les organismes à respecter leurs obligations à l'égard de la *Charte*, en particulier en matière de dotation.

L'action est réalisée.

Objectif 1.3 : Développer les orientations et veiller à la conformité des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux

Action 1.3.1 : Élaboration de la première politique linguistique de l'État

	2022-2023
Cibles	Politique linguistique de l'État élaborée
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour guider l'Administration dans l'exécution de son devoir d'exemplarité, la *Charte* prévoit l'adoption d'une politique linguistique de l'État (PLE). En pointant des actions et en mobilisant l'Administration, la PLE fait office de guide dont le Ministère est le gardien.

Celle-ci a été approuvée par le gouvernement en février 2023 et entrera en vigueur le 1^{er} juin 2023.

L'action est réalisée.

Action 1.3.2 : Élaboration de lignes directrices visant à guider l'écriture des directives prises par les ministères et les organismes gouvernementaux et municipaux

	2022-2023
Cibles	Lignes directrices élaborées
Résultats	En cours

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Dans l'optique d'une gestion efficace et harmonieuse du changement, le Ministère a élaboré la [Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration](#) afin d'assurer la conformité des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux relativement à leur devoir d'exemplarité lors de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la *Charte*.

Les ministères et les organismes gouvernementaux de même que les organismes municipaux seront appelés, d'ici 2024, à soumettre une directive particulière adaptée à leur réalité.

Le Ministère accompagnera les organisations dans la rédaction de cette directive.

L'action est en cours de réalisation.

Action 1.3.3 : Consultations en vue de la rédaction des règlements d'application

	2022-2023
Cibles	Consultations réalisées
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La *Charte de la langue française* édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration qui exige notamment des ministères et des organismes gouvernementaux qu'ils utilisent exclusivement le français, sauf exception.

À l'automne 2022, des consultations menées auprès de différents ministères et organismes ont permis au Ministère d'élaborer des dispositions réglementaires qui ciblent, outre des situations ou des fins qui sont déjà prévues dans la *Charte*, des lieux, des cas, des conditions ou des circonstances où l'Administration pourra utiliser le français et une autre langue ou uniquement une autre langue.

Au terme de ces consultations, deux projets de règlements ont été élaborés et publiés, le 1^{er} mars 2023, dans la *Gazette officielle du Québec* :

- Le projet de Règlement sur la langue de l'Administration ;
- Le projet de Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche.

L'action est réalisée.

Action 1.3.4 : Mise en œuvre d'un processus d'analyse de la conformité et d'approbation des directives

	2022-2023
Cibles	Processus d'analyse de la conformité et d'approbation des directives mis en œuvre
Résultats	En cours

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Un processus d'analyse de la conformité des directives particulières sera terminé au cours du prochain exercice financier, permettant au Ministère, dans le cadre de ses travaux, de tenir compte des règlements d'application de la *Charte* dont l'entrée en vigueur est prévue après le 31 mars 2023.

L'action est en cours de réalisation.

Action 1.3.5 : Élaboration et mise en place d'un mécanisme de transmission et de collaboration avec l'OQLF relativement aux plaintes touchant aux pratiques linguistiques des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux

	2022-2023
Cibles	Mécanisme de transmission et de collaboration avec l'OQLF relatif aux plaintes élaboré et mis en place
Résultats	En cours

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

C'est l'Office québécois de la langue française (OQLF) qui a la responsabilité de recevoir et de traiter les plaintes relatives aux manquements aux dispositions de la *Charte*.

La *Loi* prévoit de nouveaux mécanismes afin de veiller à la cohérence de l'action de l'Administration et à sa conformité aux dispositions de la *Charte*. Elle instaure donc, conformément au rôle qui est confié au Ministère, l'obligation pour l'OQLF d'informer le ministre de la Langue française lorsque les faits justifiant la plainte ont été commis par un ministère, un organisme gouvernemental ou un organisme municipal, et accorde au ministre de la Langue française le pouvoir de participer au traitement d'une telle plainte.

Afin d'encadrer les situations où le Ministère sera appelé à collaborer avec l'OQLF, il est apparu essentiel de définir en amont les rôles et les responsabilités de chacune des parties prenantes. À cet égard, le Ministère procède, dans une approche collaborative et respectueuse de la définition des rôles et responsabilités ainsi définies, à la mise en place d'un mécanisme de collaboration entre le Ministère et l'OQLF relativement aux plaintes touchant les organismes de l'Administration visés par la Politique linguistique de l'État.

L'action est en cours de réalisation.

Action 1.3.6 : Préparation de la prise en charge de la gestion des dossiers des ministères et des organismes (MO) gouvernementaux et municipaux à la suite du transfert de cette responsabilité relevant de l'OQLF

	2022-2023
Cibles	Prise en charge de la gestion des dossiers des MO et des organismes municipaux préparée
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le Ministère s'assure de mettre en place des moyens visant à garantir la cohérence de l'action et la conformité des pratiques linguistiques des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux, responsabilité qui relevait auparavant de l'OQLF.

Afin d'y parvenir, des rencontres avec l'OQLF ont eu lieu dès l'automne 2022 en vue de la prise en charge de la gestion des dossiers des ministères et des organismes gouvernementaux et municipaux par le Ministère.

L'action est réalisée.

Orientation 2 :

Promouvoir, valoriser et protéger la langue française comme langue officielle et commune du Québec

Objectif 2.1 : Promouvoir la Charte de la langue française au Québec et ailleurs

Action 2.1.1 : Élaboration d'une programmation annuelle des activités de représentation du ministère de la Langue française au niveau national et international

	2022-2023
Cibles	Programmation annuelle des activités élaborée (représentation nationale et internationale)
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le mandat du Ministère est axé sur la langue française, la gouvernance linguistique, et la promotion et la valorisation du modèle québécois de l'aménagement linguistique prévu par la *Charte*.

Son mandat à l'étranger porte principalement sur le rayonnement de ce modèle et le positionnement du Ministère comme un acteur incontournable dans la protection et la promotion de la langue française dans le monde.

Une programmation des actions au Québec ainsi que des actions à l'international et en matière de relations intergouvernementales a été élaborée. Pour le volet international, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie a été consulté.

L'action est réalisée.

Action 2.1.2 :

Élaboration d'une programmation annuelle des activités auprès des citoyens et des établissements d'enseignement pour faire connaître la Charte de la langue française et les droits linguistiques

	2022-2023
Cibles	Programmation annuelle des activités élaborée (auprès des citoyens et des établissements d'enseignement)
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Afin de répondre à sa mission, qui est de faire connaître les grandes orientations définissant l'aménagement linguistique au Québec, le Ministère a produit une programmation annuelle pour promouvoir la *Charte* auprès du grand public, des établissements scolaires et des groupes de citoyens. La programmation présente des actions concrètes visant à sensibiliser les groupes susmentionnés quant à l'importance de la *Charte* et à leurs droits linguistiques.

L'action est réalisée.

Objectif 2.2 : Soutenir les initiatives de promotion, de valorisation et de protection de la langue française au Québec

Action 2.2.1 : Mise en place d'un programme d'aide financière aux organismes de protection, de promotion et de valorisation de la langue française au Québec et de son processus administratif

	2022-2023
Cibles	Programme d'aide financière mis en place
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Afin de soutenir les initiatives de protection, de promotion et de valorisation de la langue française au Québec et le processus administratif connexe, le Ministère a consacré plus de 2,3 M\$ à la reconduction des programmes d'aide financière destinés aux organismes à but non lucratif. Pour ce faire, un appel de projets a été lancé pour la période du 17 novembre au 21 décembre 2022.

Durant l'exercice 2022-2023, une aide financière plus substantielle a été octroyée à des organismes afin de conclure des ententes spécifiques pour des projets d'envergure. Les projets soutenus touchent aux milieux de la culture, des affaires, du municipal et des médias.

Dans le cadre de ses différents programmes d'aide financière, le Ministère a accordé les subventions suivantes en 2022-2023 :

- Programme de promotion et de valorisation de la langue française (PPVLF) : 1 498 110 \$ pour la réalisation de 33 projets.
- Programme En français, naturellement ! (PEFN) : 500 390 \$ pour la réalisation de 11 projets.
- Programme d'accueil de projets – Langue française (PAPLF) : 355 480 \$ pour la réalisation de 8 projets.
- Ententes spécifiques : 9 250 200 \$ pour la réalisation de 5 projets.

L'action est réalisée.

Action 2.2.2 : Mise en place d'un programme de reconnaissance des contributions exceptionnelles dans le domaine linguistique au Québec et de son processus administratif

	2022-2023
Cibles	Programme de reconnaissance mis en place
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Depuis 2022, le Ministère prend en charge la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique (OFA) et du Prix du 3-Juillet-1608 (P3J). L'OFA reconnaît les mérites de personnes qui se sont consacrées ou qui se consacrent au maintien et à l'épanouissement de la langue française en Amérique ou encore qui ont accordé leur soutien à l'essor de la vie française sur le continent américain. Le P3J rend hommage à une organisation œuvrant en Amérique du Nord qui rend ou a rendu des services exceptionnels à une collectivité de langue française et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Une cérémonie pour ces deux prix s'est déroulée le 8 novembre 2022 au Palais Montcalm à Québec.

Aussi, le Ministère prend en charge l'organisation de deux prix médias qui sont décernés annuellement à des professionnels des médias québécois. Le prix Jules-Fournier est attribué à un professionnel des médias de la presse écrite québécoise en reconnaissance de la qualité de la langue de ses textes. Le prix Raymond-Charette est attribué à un professionnel de la télévision ou de la radio québécoise pour sa contribution exemplaire à la diffusion d'un français de qualité.

L'action est réalisée.

Objectif 2.3 : Favoriser la connaissance, la protection, et la mise en valeur du patrimoine linguistique francophone du Québec

Action 2.3.1 : Démarrage des travaux pour la création du registre des éléments désignés du patrimoine linguistique francophone du Québec

	2022-2023
Cibles	Travaux pour la création du registre démarrés
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La création d'un patrimoine linguistique francophone du Québec est un moyen de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de notre patrimoine linguistique dans l'intérêt public et dans une perspective de pérennisation du français comme langue commune et distinctive.

En décembre 2022, le Ministère a démarré les travaux pour la création du registre du patrimoine linguistique francophone du Québec.

L'action est réalisée.

Action 2.3.2 : Nomination d'un registraire et élaboration de son mandat

	2022-2023
Cibles	Registraire nommé et mandat de celui-ci élaboré
Résultats	En cours

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le Ministère a embauché, en décembre 2022, un professionnel qui assume la fonction de registraire et qui a notamment pour mandat de circonscrire la notion de patrimoine linguistique, de voir à la création du registre du patrimoine linguistique francophone du Québec et de mettre sur pied un comité d'experts chargé de désigner les éléments qui figureront au registre.

Le mandat définitif du registraire sera préparé en tenant compte des analyses préliminaires réalisées en 2023, et ce, afin de mener à bien les travaux prévus pour la création du registre.

L'action est en cours de réalisation.

Orientation 3 :

Favoriser l'établissement et le maintien de conditions porteuses d'avenir pour la langue française au Québec

Objectif 3.1 : Créer une fonction de veille et de recherche en matière d'aménagement et de politique linguistiques

Action 3.1.1 : Mise en place d'un réseau de veille et de recherche en matière d'aménagement et de politique linguistiques au Québec et dans la francophonie

	2022-2023
Cibles	Réseau de veille et de recherche mis en place
Résultats	En cours

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Dans le but de protéger, de valoriser et de promouvoir la langue française, le Ministère voit à mettre en place une fonction de veille et de recherche en matière d'aménagement et de politique linguistiques. Pour y parvenir, le Ministère a procédé à l'embauche de deux professionnels, en décembre 2022 et en janvier 2023, lesquels s'ajoutent aux deux professionnels expérimentés déjà en place.

Cette équipe a mis en place une veille médiatique et œuvre à développer une veille de la recherche.

L'action est en cours de réalisation.

Action 3.1.2 : Mise en place d'un comité scientifique afin de conseiller le ministre en matière d'aménagement et de politique linguistiques

	2022-2023
Cibles	Comité scientifique mis en place
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le Ministère a mené une série de rencontres, sous forme de tables sectorielles et de consultations individuelles, réunissant des chercheurs, des experts et des acteurs de premier plan de la société civile.

Par ailleurs, le Ministère a invité les spécialistes et les membres de la société civile à soumettre un mémoire afin de guider les réflexions gouvernementales en matière de politique linguistique.

L'action est réalisée.

Objectif 3.2 :

Assurer le transfert de certaines responsabilités en matière linguistique au ministère de la Langue française

Action 3.2.1 : Intégration au ministère de la Langue française des mandats du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française (SPVLF)

	2022-2023
Cibles	Mandats du SPVLF intégrés
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française, en tant qu'unité administrative, a pris fin le 1^{er} juin 2022 avec la création du Ministère prévue par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*.

Les mandats du SPVLF ont été transférés au Ministère. Le rôle-conseil auprès du ministre responsable de la *Charte* est repris par le Ministère, qui poursuit la coordination et l'expertise de contenu à cet égard. La conduite des travaux de modifications législatives ou réglementaires et le soutien en matière judiciaire sont également portés par le Ministère, qui coordonne les processus d'élaboration et d'adoption des projets en ce sens. Il s'acquitte aussi du mandat de promotion du français au Québec et contribue à consolider ainsi qu'à mettre en valeur la politique linguistique au Québec et à l'étranger. Enfin, il revient désormais au Ministère d'assurer la cohérence des actions gouvernementales dans le domaine linguistique.

L'action est réalisée.

Action 3.2.2 : Intégration au ministère de la Langue française d'une partie des mandats du Conseil supérieur de la langue française (CSLF)

	2022-2023
Cibles	Mandats visés du CSLF intégrés
Résultats	Réalisée

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le Conseil supérieur de la langue française a été aboli dans la foulée de la sanction de la *Loi*.

Une partie des mandats du CSLF a été transférée au Ministère, qui exerce la mission de conseiller le gouvernement et de le saisir de toute question relative à la langue française. Le Ministère poursuit également les activités du CSLF en matière de rayonnement de la langue française, dont celle d'accorder des prix et de poser d'autres gestes de reconnaissance soulignant la contribution exceptionnelle de personnes ou d'organisations dans le domaine linguistique.

L'action est réalisée.

2.2 Déclaration de services

Le Ministère n'est pas assujéti aux articles 6 et 7 du chapitre II de la *Loi sur l'administration publique*. Il n'est donc pas tenu de produire ou de mettre à jour une déclaration de services aux citoyennes et citoyens.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars 2023 incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires²

Secteurs d'activité	2022-2023
Bureau de la sous-ministre, Secrétariat général et Direction du bureau de la sous-ministre et Direction de la coordination administrative	19
Sous-ministériat à l'exemplarité de l'État et à la conformité	18
Sous-ministériat aux politiques, aux partenariats et aux affaires institutionnelles	29
Total	66

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champs d'activité	2022*
Favoriser le perfectionnement des compétences	3 963 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	1 385 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	2 755 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	25 750 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	0 \$

2. Le Ministère a été créé le 1^{er} juin 2022. De ce fait, aucune donnée pour l'exercice financier 2021-2022 n'est disponible étant donné qu'il s'agit du premier exercice du Ministère. Les écarts avec l'année précédente seront disponibles à partir de l'exercice financier 2023-2024 et seront présentés dans le prochain rapport annuel de gestion.

Dépenses en formation pour l'année civile 2022

Répartition des dépenses en formation	2022
Proportion de la masse salariale (%)	0,93 %
Nombre moyen de jours de formation par personne ³	
Cadre	1,5
Professionnel	1,1
Fonctionnaire	2,3
Total⁴	1,6
Somme allouée par personne ⁵	513,00 \$

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire (taux de roulement) de la fonction publique est le rapport entre le nombre d'employées et employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission et retraite) durant l'année financière et le nombre d'employées et employés au cours de cette même période.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier⁶

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de départ volontaire (%)	S. O.	S. O.	16,4 %

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire⁶

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	S. O.	S. O.	S. O.

3. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

4. Ibid.

5. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

6. Aucune donnée pour les années 2020-2021 et 2021-2022 n'est disponible étant donné qu'il s'agit du premier exercice du Ministère.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

La Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français abolit le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) le 1^{er} juin 2022. Elle prévoit que le ministre de la Langue française acquiert les droits et assume les obligations du CSLF. Les actifs sont transférés au ministre de la Langue française.

Les membres du personnel du CSLF deviennent, sans autre formalité, des employés du Ministère. Le personnel du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française (SPVLF) est également transféré au Ministère.

Les dépenses présentées ont été effectuées entre le 1^{er} juin 2022 et le 31 mars 2023 dans les budgets du CSLF et du SPVLF. Il est à noter que le Ministère a été créé administrativement le 1^{er} juin 2022, mais qu'il est demeuré rattaché au portefeuille du ministre de la Justice du Québec jusqu'au 31 mars 2023.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2022-2023 ⁷ (000 \$) (1)	Dépenses prévues au 31 mars 2023 ⁸ (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2021-2022 ⁹ (000 \$) (4) Source : Comptes publics 2021-2022
Conseil supérieur de la langue française	1 169, 0	163,1	(1 005,9)	S. O.
Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française	24 199, 3	18 697,4	(5 501,9)	S. O.

7. Budget de dépenses 2022-2023, Crédits et dépenses des portefeuilles.

8. Ceci représente la dépense réelle à la fin de l'exercice financier 2022-2023.

9. Aucun comparatif n'est disponible étant donné qu'il s'agit du premier exercice du Ministère.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Dans le cadre de sa création et de son déploiement informatique et bureautique, le Ministère s'est associé au ministère de la Cybersécurité et du Numérique afin *de se munir d'équipements de bureautique, de téléphonie et de réseautique, d'héberger ses systèmes et d'obtenir un environnement sécurisé.*

Les dépenses encourues auprès de ce partenaire gouvernemental se présentent principalement sous la forme de dépenses de fonctionnement liées aux acquisitions bureautiques et au maintien et au support de ses services d'infrastructure et de télécommunications.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2022-2023

Type d'intervention	Investissements k\$	Dépenses k\$
Projet ¹⁰	0	0
Activité ¹¹	0	176,5 k\$
Total	0	176,5 k\$

10. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.*

11. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.*

4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mars 2023

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	12 614,12	0,00	12 614,12	6,91
2. Personnel professionnel	40 264,88	1 027,25	41 292,13	22,61
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	16 105,16	95,55	16 200,71	8,87
Total 2022-2023	68 984,16	1 122,80	70 106,96	38,39

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} juin 2022 au 31 mars 2023

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	4	196 600 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	1	60 000 \$
Total des contrats de service	5	256 600 \$

4.2 Développement durable

Considérant l'échéance de la Stratégie gouvernementale de développement durable prévue en octobre 2023 ainsi que le prolongement par le décret 626-2022 du 30 mars 2022 de la Stratégie, et considérant le délai de six mois accordé aux entités nouvellement créées pour répondre à cette obligation, le Ministère a obtenu un report de son obligation de produire un plan d'action de développement durable (PADD) et de la mise en œuvre de celui-ci.

4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le Protecteur du citoyen a accordé au Ministère une dispense de se conformer aux obligations prévues dans l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1), soit l'établissement d'une procédure interne et la désignation d'une personne responsable. Les employés du Ministère sont donc invités à s'adresser directement au Protecteur du citoyen pour divulguer un acte répréhensible.

En 2022-2023, aucune divulgation visant le Ministère n'a été rapportée.

4.4 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2023

Nombre de personnes occupant un poste régulier
61

Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2022-2023

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
61	5	0	0

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche de membres des groupes cibles en 2022-2023

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2022-2023	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	61	11	0	0	2	13	21 %
Occasionnel	5	0	0	0	0	0	0,0 %
Étudiant	0	0	0	0	0	0	0,0 %
Stagiaire	0	0	0	0	0	0	0,0 %

Présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹²

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)
Anglophones	0	0
Autochtones	0	0
Personnes handicapées	2	3 %

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

12. Les résultats comparatifs au 31 mars de chaque année seront disponibles à partir de l'exercice financier 2023-2024 et seront présentés dans le prochain rapport annuel de gestion.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹³

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)
MVE Montréal/Laval	3	33 %
MVE Outaouais/Montérégie	0	0,0 %
MVE Estrie/Lanaudière/ Laurentides	0	0,0 %
MVE Capitale-Nationale	5	9 %
MVE Autres régions	0	0,0 %

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

13. Ibid.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	1	9 %

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % de l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	61	5	0	0	66
Nombre de femmes embauchées	40	5	0	0	45
Taux d'embauche des femmes (%)	66 %	100 %	0,0 %	0,0 %	68 %

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	11	42	6	2	0	0	61
Nombre total de femmes	5	27	5	2	0	0	39
Taux de représentativité des femmes (%)	45 %	64 %	83 %	100 %	0,0 %	0,0 %	64 %

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} juin 2022 au 31 mars 2023¹⁴

2022-2023
S.O.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles¹⁵

Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Actualité intranet – Journée internationale des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel
Actualité intranet – Campagne publicitaire pour sensibiliser la population québécoise aux réalités des Premières Nations et des Inuits	Autochtones	Tout le personnel
Actualité intranet – Campagne de promotion « C'est notre empreinte collective »	Membres des minorités visibles et ethniques	Tout le personnel

14. La période d'inscription des projets était déjà terminée lorsque le Ministère a été créé le 1^{er} juin 2022. De plus, la cohorte 2022 sera la dernière du PDEIPH, ce dernier se faisant remplacer par un nouveau programme en cours d'élaboration.

15. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.5 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	3
---------------------------------	---

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	3	0	0
21 à 30 jours	0	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	3	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	3	0	0	S. O.
Partiellement acceptée	0	0	0	S. O.
Refusée (entièrement)	0	0	0	S. O.
Autres	0	0	0	S. O.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

4.6 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

La promotion, la valorisation et la protection du français comme langue officielle de l'Administration publique et langue commune des Québécoises et des Québécois sont au cœur de la mission du Ministère.

Afin de se conformer aux exigences de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique et d'assurer pleinement son devoir d'exemplarité au regard de la langue française, le Ministère a fait de l'adoption d'une politique linguistique institutionnelle l'une de ses priorités.

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Oui
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	5
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	Oui Publication d'une actualité sur le site intranet ministériel.
Si oui, expliquez lesquelles :	Présentation de la mandataire lors de la formation donnée au personnel par celle-ci.

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle ayant été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée.	Oui 31 mars 2023
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	S. O. Le Ministère a été créé en juin 2022.

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquez lesquelles :	Oui Publication d'une actualité sur le site intranet ministériel. Formation sur la politique linguistique donnée au personnel du Ministère.

